

# **Vous projetez de renforcer votre bureau d'études ?**

**Soit par la promotion interne,  
soit par l'embauche en Contrat de Professionnalisation**

Le centre LE BELLOY propose des formations professionnalisantes et adaptées à l'activité de votre entreprise

## **ETUDE DE PRIX**

- **Objectifs**

A partir de données, généralement issues d'un dossier d'appel d'offre, et en respectant la réglementation en vigueur, être capable de faire le métré des travaux de constructions simples en différents corps d'état.

Calculer le prix de vente ou le coût de revient en utilisant un bordereau de prix ou en calculant des prix unitaires par la méthode des déboursés d'une opération. Respecter les pratiques professionnelles, les normes et la réglementation en vigueur, s'assurer de la faisabilité technico-financière des solutions et respecter un cadre fixé.

- **Pré requis**

Connaître la technologie du Bâtiment et savoir faire le métré quantitatif TCE d'une construction. Posséder une première expérience de l'informatique bureautique (traitement de texte, tableur).

- **Durée**

490 heures sur 1 an soit 14 semaines de 35 heures

- **Lieu**

Centre Le Belloy (60) Saint Omer en Chaussée

- **Prochaine session** : nous consulter

- **Coût de la formation** : 5 880 € HT/ stagiaire  
(prise en charge AREF dans le cadre de la professionnalisation)

PROGRAMME AU VERSO 

---

## **BULLETIN REPONSE**

(étude de prix)

Entreprise : .....

Personne à contacter : .....-Tél. : .....

- Je souhaite faire évoluer un de mes salariés
- J'ai une personne que je souhaiterais intégrer à l'entreprise
- Je cherche un candidat

**Coupon à nous retourner au plus tard le 10/07/07**

- **Programme**

## **Métré – 1 semaine**

- ♦ Appréhender le projet de construction dans sa globalité
- ♦ Présenter une feuille d'avant métré
- ♦ Utiliser un bordereau de prix

A partir de données généralement issues d'un dossier d'appel d'offre, ou après un relevé sur site, faire le métré des travaux de constructions simples en différents corps d'état.

## **Avant Métré et Estimation – 4 semaines**

- ❖ Etablir le DQE du lot Gros œuvre à partir d'un cadre fourni  
Terrassement – Fondations – Infrastructures – Poutres et Poteaux – Planchers – Escaliers bétons – Superstructures – Enduits
- ❖ Etablir le DQE partiel d'un lot second œuvre finition  
Charpente traditionnelle – Charpente industrialisée – Couverture ardoise – Couverture autres matériaux régionaux – Travaux d'isolation – Cloisons et doublages – Plafonds

## **Etudes de prix – 5 semaines**

Exploitation d'un banque de données de prix.

Analyse du dossier technique d'une construction pour en extraire les éléments déterminants.

Calcul des prix unitaires par la méthode des déboursés.

Consultation des fournisseurs, des sous-traitants ou partenaires extérieurs.

Décomposition en ouvrages élémentaires par corps d'état d'une construction.

Etablissement à partir d'un métré existant d'un devis estimatif conforme au cadre fourni.

Choix des techniques et méthodes d'exécution des ouvrages d'une construction dans le respect des normes et de la réglementation.

Utilisation de l'outil informatique pour collecter les informations et mettre en forme les pièces écrites.

Utilisation d'un logiciel d'étude de prix.

## **Recherches de solutions techniques – 3 semaines**

Déterminer et estimer des variantes.

Proposer le matériel de chantier et de coffrage adapté.

Définir les modes opératoires pour un ouvrage de gros œuvre.

Rationaliser la quantité de matériel de chantier et définir une rotation de coffrage.

Coordonner les corps d'état d'un chantier et établir un planning TCE grosses mailles.

Etablir le planning main d'œuvre pour les travaux de gros œuvre.

Quantifier le gros œuvre d'un bâtiment industriel.

## **Juridique – 1 semaine**

Etablir ou actualiser les documents nécessaires à la demande de permis de construire (plans, formulaires, relevé de l'existant...) en respectant la législation applicable dans le domaine concerné, les contraintes du maître d'ouvrage, les usages de la représentation graphique et la lisibilité des pièces écrites.

Les principes généraux applicables aux marchés publics et privés

La gestion administrative des marchés :

- ♦ La représentation des parties et de la communication entre les parties,
- ♦ Les modifications apportées au marché,
- ♦ La gestion financière,
- ♦ La réception des travaux,
- ♦ Le règlement des litiges.